

LE CHEMIN

VERS LA CHARTE DES AMAP

(Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)

Ce document a pour objectif d'expliquer le cheminement vers le choix de certains mots et expressions utilisés dans la charte 2014.

Le chemin ne s'arrête pas là, la charte est un processus et la réflexion se poursuivra...

Le processus démocratique de réécriture de la charte à l'aide de méthodes participatives est exemplaire et la participation d'au moins : 8 réseaux régionaux, 7 réseaux départementaux, une quinzaine interAMAP et plusieurs centaines d'AMAP, est une belle réussite !

Nous avons abouti à une charte écrite par tous et pour tous !

Nous avons abouti à un texte clair, ouvert et politiquement très solide.

Les notions de souveraineté alimentaire, co-producteurs, éducation populaire, évaluation participative, rupture avec l'agro-chimie et l'appropriation mercantile du vivant, défense des semences paysannes, invitation à disséminer "l'esprit AMAP", marquent un saut remarquable par rapport à la charte de 2003 tout en restant fidèle à l'orientation qu'elle a donnée.

Ce chemin vers la charte 2014 vous permettra de savoir comment nous sommes arrivés au choix des termes, en particulier l'emploi de certains mots comme « paysan » plutôt que « producteur » ; « amapien » plutôt que « consommateur », « amapiens » et « paysans en AMAP » et non « amapiens » pour les deux ; « livraison » à la place de « distribution » ;...

Pour tous (pages 1 à 4 de la Charte)

LE CHOIX DE LA FEMINISATION

Le choix de la féminisation est resté LE point qui divisait à peu près pour moitié, que ce soit lors des assises nationales, ou au sein de l'équipe de réécriture, à qui les assises ont laissé le soin de trancher !

Le désaccord sur la féminisation ne portait pas tant sur le fond (la raison politique de la féminisation) mais plutôt sur la forme (pour certains la féminisation rend plus difficile la lecture). Sur le fond, cette féminisation est importante car elle marque une volonté de ne pas se laisser enfermer dans les déterminations de la grammaire de la langue française qui véhicule un sexisme que nous ne souhaitons pas entretenir.

Nous avons donc décidé de laisser cette féminisation, présente depuis la première version de cette nouvelle charte.

LA NOTION DE PROXIMITE/LOCAL

La nouvelle charte fait référence, à plusieurs reprises, aux termes de « local » et de « proximité ». Ce sont deux termes très proches, pour autant ils ne se recouvrent pas complètement. Le local implique une proximité géographique mais la proximité ne se réduit pas au local. En effet, la proximité dans les AMAP est tout autant relationnelle et éthique que géographique. Ceci étant dit, la proximité géographique, le « local », reste un élément important de la charte. A rebours de toute tentation quantitative (qui consisterait par exemple à définir un nombre de kilomètre au-dessus duquel un aliment ne serait plus « local »), l'esprit de la charte est plutôt d'insister sur l'importance de l'échelle territoriale. Un territoire est un lieu de vie, de pensée, d'action dans lequel un individu ou un groupe d'individus se reconnaît, et met du sens à son action. L'AMAP agit sur un territoire et pour un territoire, tout en veillant à inscrire son action et sa réflexion au-delà de toute frontière.

CONCERNANT LE CHOIX DE CERTAINS MOTS

Vous retrouverez les mots « production » ou « produit » à plusieurs endroits de la charte ; c'est seulement quand nous n'avons vraiment pas trouvé un autre terme pour les remplacer, et vous ne trouverez jamais le mot « producteur » mais toujours celui de « paysan ».

Conscients que le langage productiviste a colonisé nos esprits et nos conversations, ce petit combat mené à l'occasion de la réécriture de la charte pourrait paraître désuet. Pourtant, les mots sont ce que nous sommes et cette charte porte nos valeurs.

Certes, les paysans fermiers avaient réclamé au 19^{ème} siècle le statut de producteur pour s'opposer à la douce vie menée par les rentiers propriétaires des terres. Avec la charte de l'agriculture paysanne, c'est un retour du vocabulaire lié à l'agriculture qui s'installe.

Parce que « paysan » est à taille humaine et que « production » est à taille marchande, nous avons cherché au plus profond de nos dictionnaires pour employer des mots justes, qui précisent la réalité dans laquelle nous souhaitons évoluer au sein des AMAP.

Parce que « production », « producteurs », « produits » sont des leurres du progrès, de la modernité, qu'ils appauvrissent notre langage et réduisent nos marges de liberté et d'imagination.

C'est parce que **ce qui se nomme, existe, et devient**, que nous nous sommes affranchis de certains mots trop couramment employés injustement.

L'emploi du terme « coproducteur/coproduction » que vous allez retrouver à plusieurs endroits dans la charte, a suscité aussi bien des discussions.

Il nous est apparu important d'affirmer le rôle complémentaire des partenaires dans le but d'assurer une production et donc de l'alimentation mais pas uniquement : les pratiques agricoles, les modes de consommation, les relations humaines, la pérennité, sont le résultat du partenariat et en sont donc une production matérielle ou immatérielle.

Le terme de « consommateur » a souvent une connotation négative dans les AMAP, il nous est donc apparu important d'établir le changement de statut de l'amapien et du paysan qui s'émancipent du modèle dominant en devenant coproducteurs, et de définir ainsi le lien qui nous unit. Les pratiques de partage de récoltes (versus vente de produits), de solidarité vis-à-vis des aléas (climatiques ou autres) ou de préfinancement nous paraissent justifier cette notion de coproduction.

La notion de coproduction était déjà utilisée de longue date dans certaines AMAP, ce n'est pas une invention mais une inspiration transmise par Mme Vandana Shiva, grande militante écolo féministe indienne dans un de ses discours, lors de Terra Madre, prononcé devant 5 000 paysans du monde entier, invités par le mouvement international Slow Food à Turin en octobre 2004, lors du Salone del Gusto :

« Pour moi, Terra Madre est la célébration des diversités de la vie, des largesses et des miracles de la terre, de notre terre qui nous donne une nourriture abondante qui a sustenté nos sociétés et communautés depuis des millénaires. Terra Madre est la tribu de ceux qui prennent soin de la Terre : petits fermiers, producteurs locaux, paysans et leurs coproducteurs (vers de terre, mycorhizes, champignons et mangeurs de nourriture). Je remercie Carlo d'user du terme coproducteurs plutôt que consommateurs, parce qu'un consommateur consomme, que consommer mène à la destruction et que jusqu'à présent, les consommateurs appartiennent à une chaîne de destruction des aliments. Nous invitons maintenant tous les consommateurs à rejoindre la vie, la biodiversité et les valeurs de l'humanité dans un acte créatif de conservation de la Terre, de sa diversité, de la vie humaine, incluant le droit à la nourriture pour tous les hommes de la planète. En tant que cocréateurs, nous sommes tous ici participants à Terra Madre, et nous avons construit ce processus pour, tous ensemble, ici et chez nous, participer à une des plus grandes transformations de notre temps, une transformation qui réclame la nourriture comme une nourriture, comme le vrai prix de la vie, la base de la vie, de sa condition parce que chaque chose est la vie seulement parce que chaque chose est de la nourriture. »

Pour la page 2 de la Charte – Les principes

Principes 1 et 2

QUELLE AGRICULTURE DEFENDONS-NOUS ?

Pour la réponse à cette question, il faudrait renvoyer à toute la charte. Car la vision politique de l'agriculture que nous défendons est précisément celle que nous faisons vivre concrètement par les AMAP. La charte des AMAP, toute entière, est donc notre vision de l'agriculture. Mais bien entendu, les deux premiers principes permettent de préciser celle-ci en termes de démarche et de pratiques. En cela, la nouvelle charte clarifie considérablement notre positionnement.

La référence à la charte de l'Agriculture Paysanne a fait l'objet de vives discussions. Pas sur le bien-fondé de cette référence mais sur sa place dans la charte. Le consensus a abouti à placer cette référence dans le préambule, ce qui marque à la fois l'importance que nous accordons à cette charte de l'Agriculture Paysanne et, en même temps, notre souhait de ne pas en dépendre. Ce fut la même réflexion pour l'agriculture biologique. Nous faisons référence aux mouvements de l'agriculture biologique (dans le préambule) et aux fondamentaux (dans le principe 2) afin de marquer notre appartenance à cette démarche mais aussi notre souhait de ne pas en dépendre complètement. Ainsi rédigée, la charte affirme très clairement que les AMAP sont la synthèse positive de l'agriculture paysanne et de l'agriculture biologique, synthèse créative qui trace une nouvelle voie dans les paysages de l'agriculture alternative.

Dans le principe 2, la nouvelle charte intègre la référence à l'agro-écologie avec une définition qui ne laisse aucune ambiguïté sur la portée transformatrice de ce terme (ce qui est d'une grande importance dans un contexte où le terme d'agro-écologie est utilisé pour qualifier des systèmes de production ne rompant pas avec une orientation productiviste). La formule « en rupture avec l'agro-chimie et toute entreprise d'appropriation mercantile du vivant » a été retenue afin d'englober une diversité de situations actuelles ou à venir. Par exemple, cette nouvelle charte introduit la question du « sans OGM », mais à titre d'exemple dans une parenthèse, afin d'affirmer que nous sommes contre toute entreprise d'appropriation mercantile du vivant, que cela passe par la technique des OGM ou pas (les OGM étant un cas parmi d'autres, et d'autant plus à l'heure où les techniques de modification du vivant se multiplient au-delà de la seule transgénèse). Pour consolider cette orientation, la nouvelle charte introduit la notion de « semences paysannes » et de « biodiversité végétale et animale ».

Principe 3 :

LE CONCEPT D'ÉDUCATION POPULAIRE

Le concept d'« éducation populaire » est maintenant intégré dans la charte des AMAP. S'agit-il seulement de mettre un mot sur des pratiques quotidiennes des AMAP depuis leur création ou s'agit-il d'une volonté d'affirmer plus clairement un positionnement politique ? Et, dans les deux cas, les termes d'« éducation populaire » sont-ils les bons ? Tels furent les termes du débat sur ce point.

Ce qui a été retenu, c'est que l'éducation populaire n'appartient à personne ; nous nous reconnaissons avant tout dans une démarche et des valeurs partagées : dé-hiérarchisation des savoirs, autogestion, paroles libres, dynamique collective, transformation sociale, réappropriation citoyenne. Les débats ont permis de mettre en lumière que les AMAP se reconnaissent complètement dans ces principes dans leurs pratiques concrètes. Ainsi, la référence à l'« éducation populaire » ne renvoie pas à l'adhésion à un label ou à un mouvement particulier mais à une posture théorique et pratique qui vise l'émancipation individuelle et collective. La nouvelle charte l'affirme : les AMAP sont des outils d'éducation populaire, au sens fort de ce terme.

